

SUJET COMMUN AUX CENTRES DE GESTION DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE SESSION 2020

JEUDI 12 MARS 2020

ÉPREUVE ÉCRITE à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de **documents succincts** remis aux candidats, en **trois à cinq questions** appelant des **réponses brèves** ou **sous forme de tableaux** et destinées à **vérifier les capacités de compréhension** du candidat et **son aptitude à retranscrire les idées principales** des documents.

Durée : 1 H 30

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- **Vous devez absolument répondre directement sur la copie qui vous est fournie, et non sur le sujet.**
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur la copie d'examen, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un **stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé** (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- L'utilisation du blanc correcteur est autorisée.
- Les feuilles de brouillon et le sujet ne seront pas ramassés et ne seront en aucun cas pris en compte.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comprend 9 pages (y compris celle-ci).

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Documents joints :

- Document n° 1 : « Tout se mérite-t-il ? » (3 pages), Les cahiers de l'animation vacances loisirs n° 102 – Avril 2018.
 - Document n° 2 : « Petite philosophie de récré : le handicap » (1 page), Kif kif 64 n° 10 - Édition 2019
 - Document n° 3 : « La parentalité : une mode ? » (1 page), Le Journal de l'Animation n° 188 – Avril 2018.
 - Document n° 4 : « La courbe d'intensité et le rythme circadien de la somnolence » (1 page), Le Journal de l'Animation n° 178 – Avril 2017
 - Document n° 5 : « Normes d'encadrement » (1 page), Mémento ACM DDCS 33 - 2015
-

Question 1 (5 points)

- a) Décrivez les principes d'une pédagogie basée sur le mérite. (2 points)
- b) Quels sont les avantages et les inconvénients de cette pédagogie ? (3 points)

Question 2 (4 points)

D'après le document n° 2, quels principaux enseignements pouvons-nous tirer sur la question du handicap ?

Question 3 (5 points)

- a) Que signifie la notion de parentalité ? Donnez la définition. (1 point)
- b) Comment pouvez-vous la favoriser dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs ? (2 points)
- c) Quels outils pouvez-vous solliciter en ce sens ? (2 points)

Question 4 (3 points)

Programmez les activités suivantes en déterminant le moment de la journée et leur durée dans votre projet d'animation :

- Grands jeux de plein air,
- Ateliers manuels,
- Temps de relaxation,
- Ateliers lecture,
- Visite d'un musée.

Vous répondrez sous forme de tableau.

Question 5 (3 points)

Vous organisez une sortie au parc animalier de la commune voisine avec tous les enfants de votre ACM durant les vacances de février.

- a) Quels sont les critères à respecter en fonction des groupes d'âges ? (1,5 point)
- b) Quels sont les deux critères déclaratifs d'un accueil de loisirs ? (1,5 point)

Certaines stratégies pédagogiques établissent des règles dans lesquelles, par leur comportement, les individus peuvent accéder à davantage de droits et d'autonomie... Mais tout se mérite-t-il ?

Tout se mérite-t-il ?

Olivier Ivanof



Q u'on les appelle « ceintures », faisant référence au judo ou qu'on les anthropomorphise, comme « lions du comportement », on voit de plus en plus souvent des stratégies de fonctionnement au mérite se développer dans les classes, mais également dans le secteur du périscolaire ou des séjours de vacances. Pensant s'appuyer sur la pédagogie institutionnelle, les enseignants ou les animateurs mettent en place ces organisations pédagogiques qui leur semblent intellectuellement satisfaisantes, puisqu'elles permettent de justifier, d'expliquer de façon claire et objective et de faire justifier par les enfants et le groupe les permissions et restrictions mises en place. C'est parce qu'il est capable d'être tout seul au coin bibliothèque, de ranger les livres et de ne pas faire de bruit quand les autres font autre chose, qu'on lui permettra d'y aller en autonomie. Cela est d'une logique imparable et qui apparaît comme éducative, puisqu'elle amène l'enfant à travailler sur son comportement pour obtenir davantage d'autonomie et de plaisir et qu'elle met en place des règles qui sont expliquées, compréhensibles et qui évitent l'arbitraire de l'adulte. Une forme de « contrat social » au sein du groupe. Si l'enfant veut pouvoir aller seul au coin bibliothèque, c'est simple et explicite, il lui suffit de prouver qu'il est capable d'adapter son comportement.



LE SYSTÉMATISME EST ÉQUIVOQUE

Pourtant, je pense que la systématisation et la relégation au rang de technique d'une démarche qui peut être porteuse de sens est délétère et susceptible de mener à des dérives.

La première d'entre elles étant le glissement vers une forme de gestion behavioriste de la relation éducative. « Quand les petits garçons sont gentils et sages, on leur donne des bonbons, de belles images. Mais quand ils se font gronder, on leur donne le fouet... La triste aventure au gué... »

Nous ne sommes pas loin de l'esprit de cette chanson enfantine traditionnelle. Si tu te comportes bien, tu auras une récompense et si tu ne respectes pas la règle sociale établie, tu seras puni. La seule différence étant que les enfants sont annoncés comme associés à ce contrat et que la punition ne dit pas son nom, puisqu'elle apparaît comme une conséquence objective de leur incapacité à pouvoir faire quelque chose qui leur est de fait interdit. Je pense que beaucoup des adultes qui ont mis en place ces systèmes de « ceinture » ou autres regarderaient avec mépris quelqu'un qui fonctionnerait en distribuant des bons points aux enfants méritants ou en

Mais attention, nous ne sommes pas dans un systématisme ou dans une technique.

Si l'adulte cherche à manipuler l'enfant en faisant preuve de mansuétude pour l'amener à s'amender en guise de remerciement, il sera vite démasqué, et les enfants sont très forts pour prendre ceux qui voulaient les piéger à leurs propres pièges

mettant au coin les mauvais sujets. Pourtant, leur fonctionnement est-il si éloigné de cela ? L'autre dérive de la relégation de ce fonctionnement au rang de technique est une forme de contre productivité, qui amène l'adulte à amender sa règle pour que le groupe reste gérable et qui rend la logique qu'il voulait mettre en place incompréhensible. L'exemple qui suit est caricatural, mais pourtant véridique et représentatif des dérives possibles et de cette perte de sens. Afin de gérer le comportement des enfants du groupe dont il avait la responsabilité, Augustin avait mis en place des « lions du comportement » à la semaine. Mais dès le lundi matin, certains avaient déjà un lion rouge, ce qui voulait dire qu'ils pouvaient par dépit ou pour tout autre motif rester dans leur rôle, puisque les choses étaient fixées, sans possibilité de retour pour l'ensemble de la semaine. Ce que certains bambins ne se privèrent pas de lui démontrer. Augustin s'adapta donc en décrétant que les « lions » seraient à la journée. La situation avait été déplacée en termes de temps, mais elle n'empêcha pas des enfants de se trouver éliminés d'entrée de jeu et d'avoir donc à en tirer toutes les conséquences en ce qui concernait leur comportement, puisqu'ils n'avaient plus rien à perdre. Devant cette situation, Augustin décida donc de moduler le passage d'un lion à l'autre. On pouvait passer du vert à l'orange puis au rouge, mais également faire le chemin inverse en fonction de son comportement. Puis, il fit des gradations dans les passages, avec un nombre de remarques négatives grandissant pour accéder d'une couleur à une autre. Une situation relevant du comique : « Attention ! Je compte jusqu'à trois... Un ! Un et quart, un et demi, un trois quart... Deux... deux un quart, deux et demi... » Les mésaventures d'Augustin nous renvoient à

une réflexion sur le sens premier de ce qui est mis en place dans le groupe. Un fonctionnement qui n'est qu'une technique et ne se fonde pas à la fois sur des choix pédagogiques et une prise en compte de la réalité et des enfants eux-mêmes, risque d'adaptations techniques en adaptations techniques de perdre toute cohérence.

PRENDRE PARFOIS LE CONTRE-PIED POUR POSER UN ACTE ÉDUCATIF

Mais au-delà des incohérences et des dérives de fonctionnement, cette tendance à la systématisation des règles de comportement permettant d'accéder comme dirait Bobby Lapointe à « davantage d'avantages, qui avantagent davantage » m'amène à une autre réflexion plus fondamentale : tout se mérite-t-il ? Je pense que non. Tout ne se mérite pas et il faudrait écouter plus souvent la chanson de Georges Brassens, *Les quatre Bacheliers*. Récompenser ou donner des autorisations à des enfants, dont on pourrait considérer qu'ils ne le méritent pas et sans attendre de remerciement de leur part, peut être un acte éducatif, dans tout le potentiel humain de ce mot. Cela peut sembler démagogique ou laxiste, mais je pense que c'est tout le contraire. L'adulte ne s'abaisse pas, il se grandit plutôt en étant capable de s'adapter à des situations, à des moments, à des réalités d'enfants. Il est là où on ne l'attend pas et amène l'enfant à s'interroger. Je peux témoigner de l'impact de cette affirmation sur l'individu. Un jour où mes notes n'avaient vraiment pas été bonnes, mon père m'avait offert

Mais dès le lundi matin, certains avaient déjà un lion rouge,
ce qui voulait dire qu'ils pouvaient par dépit ou pour tout autre motif rester dans leur rôle, puisque les choses étaient fixées, sans possibilité de retour pour l'ensemble de la semaine.

un cadeau, pour chercher à me consoler de cet échec, plutôt que de m'en punir. Une action qui a été structurante et dont je garde encore le souvenir. Mais attention, nous ne sommes pas dans un systématisme ou dans une technique. Si l'adulte cherche à manipuler l'enfant en faisant preuve de mansuétude pour l'amener à s'amender en guise de remerciement, il sera vite démasqué, et les enfants sont très forts pour prendre ceux qui voulaient les piéger à leurs propres pièges.

Il ne s'agit pas pour l'adulte d'accepter l'inacceptable, mais dans ce cadre défini, sa réaction doit être une adaptation à l'humain avec ses réalités positives et négatives. C'est sa perception, même imparfaite d'individu, qui va gérer ses réactions et non une mécanique, fut-elle pédagogique.

SI TU JOUES AU PÉDAGOGUE

Si tu joues au pédagogue, tu sais trop bien ce qu'ils seront. Fernand Deligny écrivait : « Si tu joues au policier, ils joueront aux bandits. Si tu joues au bon Dieu, ils joueront aux diables. Si tu joues au geôlier, ils joueront aux prisonniers. Si tu es toi-même, ils seront bien embêtés. » Nous pourrions extrapoler et ajouter : « Si tu joues au pédagogue... »

Je pense que les adultes qui se préparent à encadrer pour la première fois des enfants, que ce soit dans le domaine de l'animation ou de l'enseignement doivent se garder de chercher à se réfugier dans des techniques et dans le systématisme pour gérer leur groupe. Et que ceux et celles qui ont déjà des expériences auprès d'enfants doivent s'interroger en permanence sur leurs pratiques en ce qui concerne leur gestion des règles de vie et de fonctionnement. Il nous faut définir avec rigueur et constance l'acceptable et l'inacceptable et en fonction de cela chercher à prendre en compte la réalité des enfants et des situations vécues. Éviter le systématisme oblige à analyser. Le travail d'équipe est un outil de choix dans cette démarche. ■



La cour de récréation de Jeanne-d'Albret à Pau peut aussi être un lieu de débats

Petite philosophie de récré :

La sonnerie vient de retentir. Sophie s'est rangée avec d'autres élèves de sa classe pour attendre le professeur. Ses deux amis, Martial et Candice, arrivent à leur tour.

SOPHIE : Et ce n'est de toute façon pas une raison pour traiter qui que ce soit d'handicapé ! Tu sais ce que c'est Martial, un handicapé ?
MARTIAL : Evidemment que je sais, tu me prends pour un handicapé ou quoi ? C'est quelqu'un qui... que... Bah c'est un handicapé quoi !
SOPHIE : Ho, ho ! Balèze ! C'est pas faux, bien sûr, mais il faudrait préciser un peu. Et toi Candice, tu sais ?
CANDICE : Oui. C'est quelqu'un qui n'arrive pas à faire les choses.
SOPHIE : Quelles choses ?
CANDICE : Les choses que les autres arrivent à faire assez facilement, d'habitude.

SOPHIE : Salut Martial, salut Candice ! Mais, Candice, pourquoi tu pleures ?
CANDICE : C'est à cause de Martial, il vient de me traiter d'handicapée.
SOPHIE : C'est vrai Martial ? Tu lui as vraiment dit ça ?
MARTIAL (encore hilare) : Un peu que c'est une handicapée ! Elle n'arrive même plus à fermer son cadenas de casier.

CANDICE : Ce n'est pas de ma faute, mon cadenas est cassé. D'ailleurs, j'ai demandé au surveillant. Lui non plus il n'y arrive pas.

Mais, Candice pourquoi tu pleures ?



Il vient de me traiter d'handicapée !

UN PEU QUE C'EST UNE HANDICAPÉE !!!

le handicap

Tu sais ce que c'est un handicapé ?!!



Evidemment que je sais ! C'est quelqu'un qui... que...

Bah, c'est un handicapé quoi !

tout le monde soit à peu près au même niveau. Mais Candice, s'il te plaît, évite de le traiter d'abruti, sinon lui aussi va se mettre à pleurer.
MARTIAL : Non, là je crois que je l'ai un peu mérité.
SOPHIE : Wouaouh ! Cette fois tu mérites vraiment ! La journée ne commence pas si mal finalement. Oh ! Mais on n'a pas vu les autres monter en cours. Vite, on est en retard !

Par Camille Bosseme (42), Laura Clément (42), Amina El Malkhoulmi (43), Pejo Gratin (51), élèves du Club Journal et de l'atelier Philo du collège Jeanne d'Albret

SOPHIE : Exact ! On appelle ça une compensation. C'est une manière d'être égal : on donne un peu plus à ceux qui ont un peu moins, pour que

Moi ? Non mais ça va pas la tête ? Jamais de la vie !

Pourquoi pas ? Tu n'as pas envie d'avoir « la belle vie », avec plein « d'avantages » ?

Certains sont même dispensés de travailler et ont quand même un salaire. C'est la belle vie, c'est trop injuste !
SOPHIE : Donc toi, par exemple, tu aimerais bien être handicapé ?
MARTIAL : Moi ? Non mais ça va pas la tête ? Jamais de la vie !
CANDICE : Pourquoi pas ? Tu n'as pas envie d'avoir « la belle vie », avec plein « d'avantages » ?

MARTIAL : Si, si, mais je ne veux pas être handicapé par contre. A choisir, je préfère encore rester comme ça, tant pis pour les avantages.
SOPHIE : Voilà, tu as tout compris.
MARTIAL : Compris quoi ?
CANDICE : Que ce ne sont pas des « avantages », espèce d'abruti ! Les places de parking réservées et tout, ça n'avantage personne, ça permet juste aux gens de se déplacer et de vivre leur vie normalement. Parce que sans ça, ce serait quasiment impossible.

Martial, tu aimerais être handicapé ?

La parentalité : une mode ?

Les actions de soutien à la parentalité sont devenues en quelques années un incontournable du secteur de l'animation socioculturelle. De nombreuses structures proposent en effet des ateliers, des conférences, des interventions... en lien avec cette thématique, porteuse et rassembleuse.



Faites l'essai : ouvrez le bulletin d'infos de votre commune ou rendez-vous sur le portail de la communauté d'agglomération, puis consultez les rubriques consacrées à l'enfance, à la jeunesse et aux familles. Eh bien, vous êtes assurés d'y trouver une ou des actions liées à la parentalité ! Nous entendons par là qu'elles répondent à des problématiques rencontrées dans l'accès ou l'exercice de la fonction parentale. Par exemple, liées à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à la scolarisation, à la gestion du sommeil et aux troubles alimentaires, à l'éducation positive...

DES INTERVENTIONS DIVERSES ET VARIÉES

Ces actions, généralement gratuites, peuvent être pérennes ou ponctuelles, et prendre des formes variées. Il y a des groupes d'échanges entre parents, des points d'informations, de la médiation familiale ou de l'accompagnement à la scolarité... et même de grandes animations ludiques. Ce qui étonne surtout, c'est l'importance qui leur est donnée : les actions de soutien à la parentalité semblent de toutes les programmations dès lors que la structure accueille à la fois des enfants, des ados et des adultes. On en viendrait à croire que c'est une mode... puisqu'il y a une dizaine d'années, ces interventions étaient l'apanage des travailleurs sociaux et plutôt confidentielles.

DU NÉOLOGISME AU CONCEPT

Le néologisme « parentalité » est apparu dans la langue française dans les années 1960. Longtemps usité par des spécialistes, il entre dans le langage courant à la fin des années 1990. Dans *Le Petit Larousse*, on lit en 2000 : « *fonction de parent, notamment sur les plans juridique, moral*

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ EN ACTIONS



et socioculturel. » La parentalité désigne la fonction d'être parent. On parle là des géniteurs biologiques, mais aussi des autres adultes ayant la responsabilité d'élever des enfants : tuteur, famille d'accueil, parent de substitution... On dépasse les habituelles fonctions maternelles et paternelles, ce qui permet d'aborder des questions comme la responsabilité sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique et les pratiques éducatives.

DU CONCEPT À L'ACTION

« L'usage du concept de parentalité s'est accru considérablement au cours des dix dernières années. Pour de nombreux auteurs, la parentalité représente une question majeure de santé publique. [...] Les problèmes de parentalité seraient à la source de nombreuses difficultés sanitaires et sociales. Ils auraient d'importantes conséquences en termes de santé publique et seraient largement associés aux troubles de comportements, aux conduites à risque, aux troubles psychiques, à l'abus de substances psychoactives, à l'obésité, à l'échec scolaire, à la délinquance et à la criminalité. »

Cette introduction au 21^e volume de la revue européenne du développement de l'enfant *Devenir* (2009) explique pourquoi, en l'espace de quelques années, les interventions de soutien à la parentalité se sont multipliées.

SOUTENIR DES PARENTS

En France, ce développement s'est d'abord effectué à travers des créations interministérielles, dont les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui, depuis 1999, ont pour finalité de soutenir les parents en s'appuyant sur la mise en réseau des intervenants qui travaillent sur ce sujet. Aujourd'hui, de nombreuses autres institutions et structures - collectivités, écoles, associations

Les actions peuvent être ponctuelles ou pérennes.

familiales, etc. - proposent elles aussi des dispositifs et des actions de soutien à la parentalité. Parce qu'elles répondent à une demande sociale, qu'elles luttent contre l'isolement et fédèrent une communauté, parce qu'elles favorisent l'exercice de la citoyenneté, la bienveillance, le respect des droits de tous...

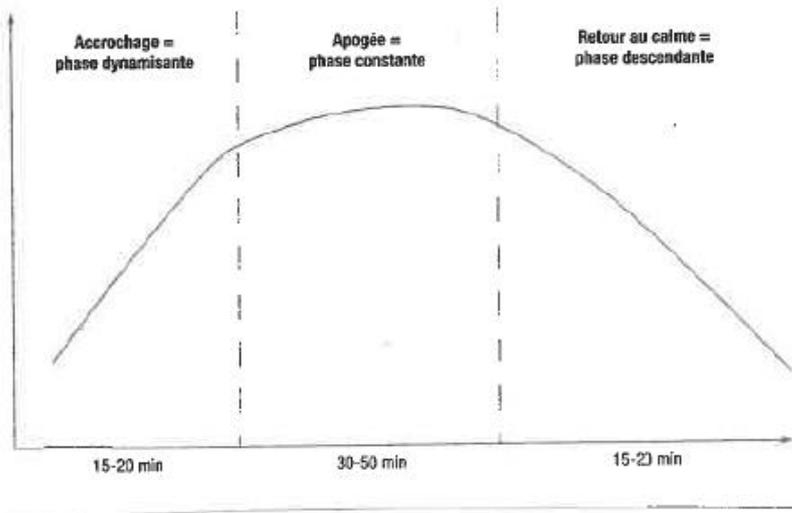
BIEN RÉFLÉCHIR L'ACTION EN AMONT

Pour autant, il ne faut pas tomber dans la surenchère, céder à la mode et proposer des activités « pour faire comme... » : il faut diagnostiquer les besoins, cibler le public concerné, définir les moyens... avant même de construire une animation ou un dispositif. ▶

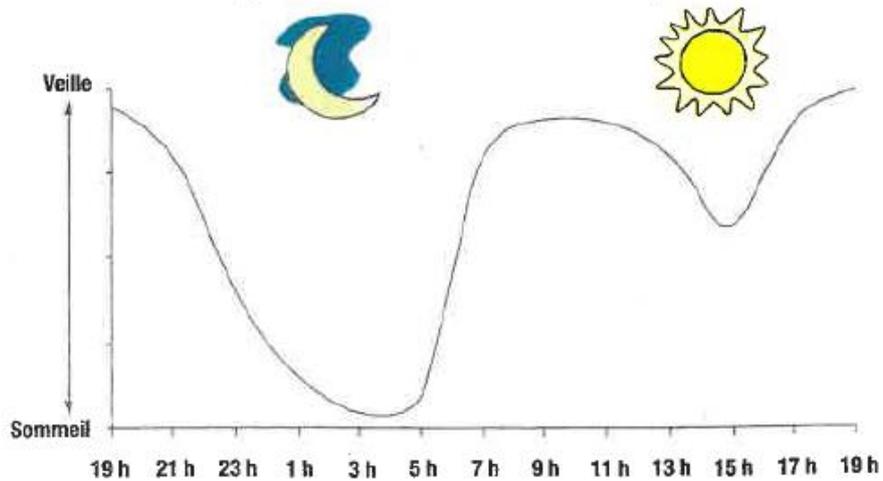
Ressources

Rendez-vous sur notre site www.parenthion.fr (rubrique Infos, catégorie Ressources) pour découvrir une sélection de ressources sur le thème de la parentalité.

La courbe d'intensité



Le rythme circadien de la somnolence



NORMES D'ENCADREMENT

Effectif prévisionnel : effectif déclaré au moins deux mois à l'avance sur la déclaration ;

Effectif présent : effectif réel pendant l'accueil ou le séjour déclaré sur la fiche complémentaire, **il ne peut être supérieur à l'effectif déclaré initialement.**

THÈMES	ACCUEIL DE LOISIRS	SÉJOUR DE VACANCES
DIRECTION : diplômes et conditions d'exercice	BAFD ou stagiaire BAFD ou stagiaire d'un autre diplôme permettant la direction d'un ACM Diplôme ou titre ou certificat inscrit sur l'arrêté du 9 février 2007 + expérience Agents de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de leurs missions (voir liste sur arrêté du 20 mars 2007)	
	En l'absence de diplôme, possibilité d'une dérogation* pour la direction, à titre exceptionnel , sur une durée limitée et pour un effectif inférieur à 50 mineurs	
	Directeur non inclus dans les effectifs d'encadrement Sauf pour les accueils de loisirs de moins de 50 mineurs	Directeur non inclus dans les effectifs d'encadrement sauf si séjour de moins de 20 mineurs âgés d'au moins 14 ans
	Accueil extrascolaire de plus de 80 jours et de plus de 80 mineurs le directeur doit être titulaire d'un diplôme professionnel permettant la direction Accueil périscolaire de plus de 80 mineurs <i>Tout accueil périscolaire est considéré fonctionner plus de 80 jours</i> Avec une dérogation°, une personne titulaire du BAFD peut diriger	Si l'effectif comprend plus de 100 mineurs 1 adjoint diplômé supplémentaire par tranche de 50 mineurs
ANIMATION : DIPLÔMES ET QUOTAS D'ENCADREMENT	BAFA ou stagiaire BAFA ou stagiaire d'un autre diplôme permettant l'animation d'un ACM Diplôme ou titre ou certificat inscrit sur l'arrêté du 9 février 2007 Agents de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de leurs missions (voir liste sur arrêté du 20 mars 2007)	
	Sur l'effectif global d'animateurs recrutés par l'organisateur, l'équipe doit contenir : Au moins 50 % d'animateurs qualifiés Pas plus de 20 % d'animateurs non qualifiés Au-delà de l'effectif d'encadrement requis, les obligations en terme de qualification ne sont pas obligatoires.	
	Accueil extrascolaire Accueil des 6 ans ou plus : 1 animateur / 12 mineurs Accueil des moins de 6 ans : 1 animateur / 8 mineurs Accueil périscolaire Accueil des 6 ans ou plus : 1 animateur / 14 mineurs OU 1 animateur / 18 mineurs si PEDT validé Accueil des moins de 6 ans : 1 animateur / 10 mineurs OU 1 animateur / 14 mineurs si PEDT validé	L'effectif de l'encadrement ne peut être inférieur à 2 personnes

*Une demande doit être adressée à la DDCS sur un imprimé spécifique téléchargeable sur le site Internet de la DDCS : www.gironde.gouv.fr